

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

& rapport de gestion

10 ANS

LA FONPRO FÊTE SES 10 ANS

4-5

Message de Philippe Thuner,
Président

6-8

Editorial de Nathalie Bernheim,
Secrétaire générale

10-11

La FONPRO en bref

12-22

Principaux axes d'activités

23-25

Eléments financiers
(bilan et compte d'exploitation)

26-27

Le Conseil de fondation

28-29

L'administrateur

30

La FONPRO en chiffres

31-37

Réseaux et partenaires

38

Contact & liste des abréviations

MESSAGE DE PHILIPPE THUNER, PRÉSIDENT

Il fallait tout créer, rechercher ou détecter, depuis la manière d'administrer la Fondation jusqu'aux chiffres de base permettant de fixer un taux de contribution et d'envisager les différentes contributions financières.



En automne 2009, les membres du Conseil de fondation avaient devant eux 5 articles de loi et une page blanche. Il fallait tout créer, rechercher ou détecter, depuis la manière d'administrer la Fondation jusqu'aux chiffres de base permettant de fixer un taux de contribution et d'envisager les différentes contributions financières.

Un mandat d'administration fut confié au Centre Patronal après un appel d'offres international et le 1er mars 2010, la Fondation débutait véritablement son activité. Il fallait trouver un nom, une marque mieux utilisable que la dénomination légale. Ce fut FONPRO, fondation cantonale pour la formation professionnelle qui a donc fêté 10 ans d'activité au début de cette année 2020. Aujourd'hui tout le monde parle simplement de la FONPRO.

Au début, nous avons progressé prudemment de manière empirique, mais en versant des contributions rétroactivement au 1er janvier 2010, date de démarrage des cotisations des entreprises à la FONPRO. Des logiciels pour le traitement en ligne des demandes de contribution ont permis d'optimiser la gestion de la Fondation et de simplifier le travail des utilisateurs qui ne déposent qu'une seule demande commune au canton et à la FONPRO.

Le financement de la formation professionnelle est loin d'être un fleuve bien tranquille. Les changements sont fréquents et, parfois, fondamentaux, telle l'arrivée récente de la Confédération dans le financement des brevets et diplômes fédéraux. Mais la FONPRO est une machine bien huilée qui a atteint son rythme de croisière et est capable d'affronter les éléments contraires et les soubresauts d'une évolution inéluctable de la formation professionnelle.

Par contre, ce que nous vivons en cette année d'anniversaire s'apparente plus à un cataclysme : la quasi-totalité de l'économie est à l'arrêt pour cause de Covid-19. La formation professionnelle aussi. Les cours interentreprises sont annulés, reportés ou donnés à distance.

Dans toute la mesure du possible et dans son champ d'action, la FONPRO veillera à ce que ni les apprentis, ni les entreprises ne soient trop préjudicés par la crise actuelle et ses conséquences à venir. Au vu de l'excellent résultat comptable de l'année 2019, obtenu grâce aux mesures prises par le Conseil de fondation et l'intervention de la Confédération dans le financement des brevets et diplômes fédéraux, la FONPRO a décidé la création d'un « fonds de crise » de 4 millions de francs devant lui permettre d'apporter des aides particulières pour contrer les difficultés générées par la crise sanitaire liée au Covid-19.

La FONPRO fêtera donc ses 10 ans sans flonflons, mais manches retroussées – si vous me permettez cette image – pour appuyer financièrement le mieux possible la formation professionnelle au service des entreprises et des apprentis vaudois.

Merci à tous ceux qui ont œuvré ou œuvrent encore à la bonne marche de la FONPRO, membres du Conseil de fondation, secrétaires générales, collaboratrices et collaborateurs du Centre Patronal et du canton. Et merci surtout à tous ceux qui se dévouent pour que notre formation professionnelle soit la plus performante possible.

ÉDITORIAL DE NATHALIE BERNHEIM, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Cette année la Fondation cantonale pour la formation professionnelle fête dix années d'existence. Cet anniversaire donne l'occasion de rappeler les étapes législatives qui ont permis la naissance de la FONPRO.



Il y a eu tout d'abord en 2006 l'acceptation en votation populaire d'articles de la Constitution fédérale en lien avec l'éducation. Ils ont conduit à la mise à jour de la loi fédérale puis au travail de refonte de la loi vaudoise, instituant la Fondation.

L'article 61 de la Constitution fédérale énonce que la Confédération et les cantons « *veillent ensemble à la qualité et à la perméabilité de l'espace suisse de formation* » et que « *les filières de formation générale et les voies de formation professionnelle trouvent une reconnaissance sociale équivalente* ». L'article 63 quant à lui donne mission à la Confédération de légiférer sur la formation professionnelle et d'encourager une offre de formation professionnelle étendue et perméable.

En conséquence des changements constitutionnels d'alors, la loi fédérale sur la formation professionnelle fut mise à jour, ce qui marqua un changement important par rapport à la précédente loi. Son champ d'application est l'ensemble de la formation professionnelle à l'exception du secteur des hautes écoles. Elle insiste sur la collaboration entre la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail. L'article 3 précise ses buts :

- a)** « *un système de formation professionnelle qui permette aux individus de s'épanouir sur les plans professionnel et personnel et de s'intégrer dans la société, en particulier dans le monde du travail, tout en les rendant aptes et disposés à faire preuve de flexibilité professionnelle et à rester dans le monde du travail;*
- b)** *un système de formation professionnelle qui serve la compétitivité des entreprises;*
- c)** *l'égalité des chances de formation sur le plan social et à l'échelle régionale, l'égalité effective entre les sexes, l'élimination des inégalités qui frappent les personnes handicapées dans la formation professionnelle, de même que l'égalité des chances et l'intégration des étrangers;*

d) *la perméabilité des types et des filières de formation au sein de la formation professionnelle ainsi qu'entre la formation professionnelle et les autres secteurs du système éducatif;*

e) *la transparence du système de formation professionnelle. »*

Nous le constatons, les missions de la formation professionnelle sont incroyablement vastes et transversales : il est question d'épanouissement professionnel et personnel, d'intégration dans la société et le monde du travail, de mission stratégique au service de la compétitivité de nos entreprises, de la promotion de l'égalité des chances et des genres, d'un impératif d'intégration mais aussi, in fine, de perméabilité ainsi que du principe de transparence.

L'objet de la formation professionnelle supérieure quant à lui est décrit à l'article 26 de la même loi et vise « *à transmettre et à faire acquérir, au niveau tertiaire, les qualifications indispensables à l'exercice d'une activité professionnelle complexe ou impliquant des responsabilités élevées* ».

Dans le sillage de la loi fédérale, le canton de Vaud effectue en 2009 un travail de refonte de sa loi sur la formation professionnelle. Résultat d'un grand effort de concertation avec les partenaires sociaux, l'exposé des motifs de la loi rappelle que la nouvelle loi vaudoise répond aux nouvelles exigences fédérales et insiste sur le fait que le monde du travail va subir « *des transformations profondes* », que « *l'évolution sociale et démographique entrainera de nouveaux besoins en matière de formation* », qu'il faudra assurer un principe de « *perméabilité des filières de formation [...] pour permettre des réorientations* ».

Entre autres apports de la nouvelle loi vaudoise pour la formation professionnelle (LVLFP) une Fondation cantonale pour la formation

professionnelle, la FONPRO, est instituée au titre IX de ladite loi. C'est une fondation de droit public placée sous la surveillance de l'Etat. « *Le principal changement réside dans le fait que les charges de la formation professionnelle, [...] uniquement payées par les entreprises qui forment [...], seront demain payées par l'ensemble de l'économie, de façon solidaire* ».

L'article 125 LVLFPPr détaille les buts :
« *répartir la charge des coûts non subventionnés liée à la formation professionnelle entre tous les employeurs du canton ; encourager les entreprises prestataires de formation par la prise en charge des coûts de formation leur incombant en application de la législation fédérale et cantonale sur la formation professionnelle* ».

L'article 139 quant à lui énumère les différentes prestations de la Fondation : « *La Fondation contribue à financer les frais :*

- a. des cours interentreprises à la charge des entreprises, ou l'équivalent de ces frais pour les prestataires de la formation à la pratique professionnelle bénéficiant d'une dérogation ;*
- b. d'encadrement des stages professionnels obligatoires prévus dans les ordonnances de formation ;*
- c. de matériel d'examen et de location des locaux d'examen à la charge des entreprises prestataires de formation professionnelle initiale ;*
- d. d'examens professionnels fédéraux et d'examens professionnels fédéraux supérieurs ainsi que des cours qui y préparent ;*
- e. de mesures d'encadrement des apprentis ».*

Ainsi, pendant les dix années écoulées, les mesures énoncées ont été mises en place, rendues opérationnelles et sont montées en puissance. **Dix années pendant lesquelles le Conseil de fondation et ses membres successifs se sont impliqués, soutenus par une équipe opérationnelle dédiée, investie et compétente.**

Une équipe cherchant à résoudre les problématiques qui lui sont soumises et orientée vers les objectifs qui lui sont fixés. Une équipe, toujours plus efficiente, qui n'a de cesse de répondre à ses usagers, toujours plus nombreux, en mettant à leur disposition des outils de traitement et des canaux de communications modernes et efficaces.

Cette année à travers le rapport d'activités, nous souhaitons mettre en avant l'évolution de chaque mesure soutenue et les nombreux gains d'efficacité obtenus.

A l'heure où les arguments qui ont prévalu en 2009 restent ô combien d'actualité, la Fondation travaille à penser son action future pour s'assurer qu'elle soit toujours au plus proche des besoins actuels, assez similaires finalement de ceux énoncés lors de sa création. Aujourd'hui encore le monde du travail subit « *des transformations profondes* », « *l'évolution sociale et démographique [entraîne] de nouveaux besoins en matière de formation* », il faut assurer un principe de « *perméabilité des filières de formation [...] pour permettre des réorientations* ». L'ouvrage est plus que jamais sur le métier !

A l'heure également où la crise sanitaire due au Covid-19 touche durement tant les personnes que l'économie tout autour de nous, la Fondation prend, dans le cadre de ses compétences, des mesures fortes et immédiates pour soutenir la formation professionnelle dans le canton de Vaud.

L'équipe de la FONPRO se joint à moi pour vous inviter à prendre connaissance de nos résultats pour l'année 2019 et constater leur évolution sur la décennie passée. Nous vous souhaitons une excellente lecture.

10 ANS
LA FONPRO FÊTE SES 10 ANS

LA FONPRO EN BREF

La FONPRO contribue à financer les coûts :

- des cours interentreprises, des frais de matériel et de locaux dans le cadre des examens finaux, de même que ceux liés à l'encadrement des stages professionnels obligatoires, pour les entreprises formatrices du canton de Vaud ;
- des cours préparatoires menant aux brevets et diplômes fédéraux, ainsi que des examens y relatifs pour les salariés des entreprises vaudoises ;
- de mesures d'appui pour encadrer les apprentis en difficulté afin de réduire les ruptures des contrats d'apprentissage et les échecs ;
- de la promotion de la formation professionnelle initiale.

ENTREPRISES VAUDOISES ET COLLECTIVITÉS PUBLIQUES



0,09% de la masse salariale perçue via
les caisses d'allocations familiales (CAF)



CHF 1'850'000.-
soutien financier direct



**SALARIÉS DES ENTREPRISES VAUDOISES SUIVANT UNE
FORMATION PROFESSIONNELLE MENANT À UN BREVET
OU UN DIPLÔME FÉDÉRAL**



CHF 22'020'000.-

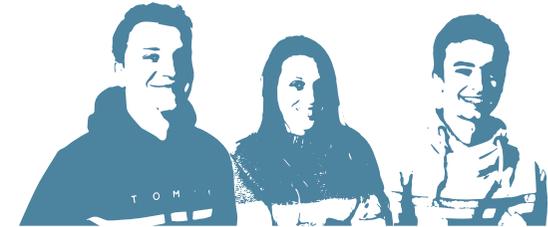
via les organisateurs de cours interentreprises et d'exams
finaux dans le cadre des procédures de qualification



ENTREPRISES FORMATRICES DU CANTON DE VAUD



CHF 1'050'000.-
via des mesures d'appui



APPRENTIS DES ENTREPRISES VAUDOISES

PRINCIPAUX AXES D'ACTIVITÉS

1. LE FINANCEMENT DES CHARGES EXTERNES DE L'APPRENTISSAGE : LES FRAIS DES CIE ET DES EXAMENS

Les entreprises formatrices ayant un apprenti au bénéfice d'un contrat d'apprentissage vaudois bénéficient d'un soutien indirect par la FONPRO à travers le financement des coûts des cours interentreprises.

Le service du canton, la DGEP, reçoit de la part des organisateurs de cours l'annonce du montant des coûts relatifs à l'organisation des CIE par profession. En tant qu'autorité de surveillance, la DGEP contrôle et valide les charges qui lui sont présentées. Cette démarche permet le versement à l'organisateur de cours de la subvention cantonale pour les apprentis vaudois ; elle correspond à un forfait par jour et par apprenti, établi au niveau suisse, par profession.

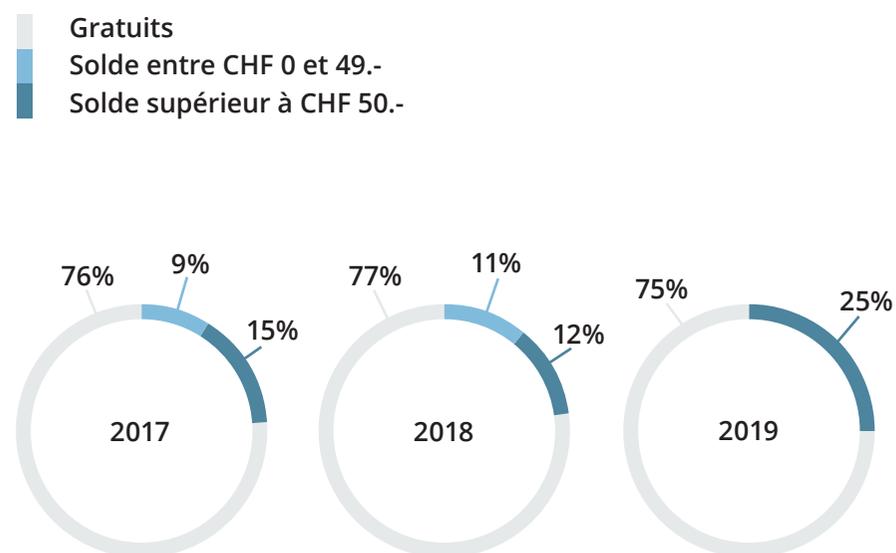
La FONPRO intervient ensuite, par l'octroi d'une contribution supplémentaire qui vient solder le coût des CIE lorsque cela est possible. Quand l'entier des coûts n'est pas couvert par le versement de la subvention cantonale et de la contribution de la FONPRO, l'organisateur de CIE peut facturer aux entreprises formatrices le solde résiduel. Les financements publics obtenus sont clairement présentés dans un récapitulatif à destination des entreprises formatrices que les organisateurs de cours leur transmettent.

Cette démarche permet chaque année d'éviter toute facturation de CIE pour la grande majorité des entreprises formatrices vaudoises.

Ainsi en 2019, la gratuité des CIE est atteinte pour 75% des 13'200 apprentis en formation et donc pour les entreprises qui les emploient.

La Fondation mobilise près de 80% de ses ressources, soit CHF 22 millions pour couvrir le financement des charges externes de l'apprentissage.

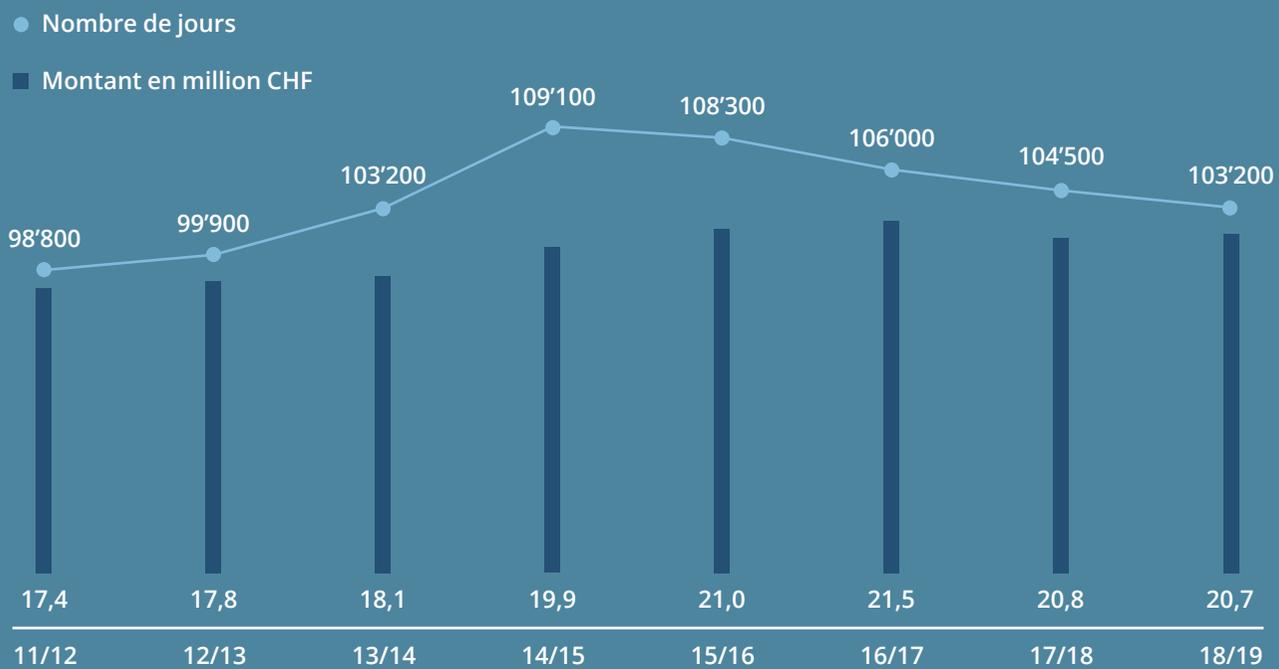
Prise en charge des CIE : proportion des apprentis selon le solde des coûts par jour pouvant être mis à la charge des entreprises formatrices



Cours et examens menant aux brevets et diplômes fédéraux : évolution des demandes, des bénéficiaires et des professions financés



Cours interentreprise : évolution des contributions et des jours financés par année scolaire



PRINCIPAUX AXES D'ACTIVITÉS

Le canton de Vaud et la FONPRO versent directement les sommes allouées aux organisateurs de cours. Ces derniers n'ont pas l'autorisation d'adresser une facture aux entreprises formatrices avant d'avoir obtenu les financements publics (hormis pour le recouvrement des frais de repas et d'hébergement qui ne sont pas pris en considération dans les financements versés par la DGEP et la FONPRO). Les entreprises formatrices peuvent recevoir une facture au titre des journées de cours CIE dans le seul cas où il subsisterait un solde non couvert.

Dans cette hypothèse, la facture devra en tout temps faire état :

- ✓ du coût total par jour et par apprenti,
- ✓ de la déduction de la subvention accordée par la DGEP,
- ✓ de la déduction de la contribution versée par la FONPRO,
- laissant alors apparaître un éventuel solde à couvrir par l'entreprise formatrice.

Pour tout comprendre de ces mécanismes, nous vous invitons à visionner les capsules vidéo explicatives qui les mettent en images à l'adresse suivante :

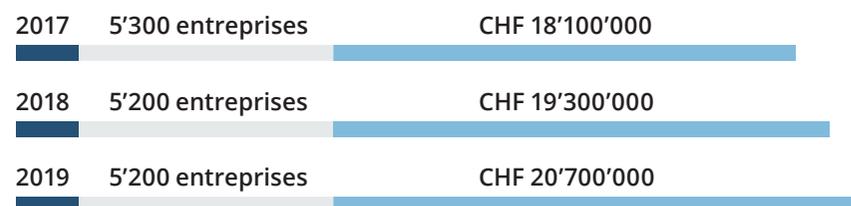
<https://fonpro.ch/entreprises/formation-professionnelle-initiale/>
afin de savoir :

- Comment sont financés les CIE dans le canton de Vaud ?
- Quelle est la procédure de financement des CIE?
- L'entreprise formatrice reçoit-elle une facture CIE?

Il est remarquable de noter que l'action du canton et de la FONPRO dans les démarches de surveillance des coûts présentés ont permis de faire chuter les soldes résiduels à destination des entreprises formatrices les faisant ainsi passer de 12 millions de francs en 2013 à environ 4 millions de francs en 2019.

Cette situation particulièrement réjouissante est le résultat des efforts conjoints des organisateurs de cours dans leur maîtrise de charges mais aussi des services du canton et de la FONPRO dans leurs actions de surveillance.

Evolution des montants affectés au financement des CIE



PRINCIPAUX AXES D'ACTIVITÉS

La FONPRO prend en charge l'intégralité des coûts de matériel et de locaux d'examen pour l'ensemble des apprentis vaudois passant un certificat fédéral de capacité (CFC) ou une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Elle agit de même pour les apprentis « répétants », afin de les aider à obtenir leur diplôme et à finaliser leur formation professionnelle initiale. **Le passage des examens CFC et AFP par leurs apprentis est donc totalement gratuit pour les entreprises formatrices du canton de Vaud.**

Pour recevoir le financement de cette prestation, les milieux concernés transmettent à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire toutes les factures relatives à ces épreuves. Dans un premier temps, la DGEP les contrôle et les paye, avant d'adresser une facture globale à la FONPRO qui vient rembourser la totalité des frais engagés.

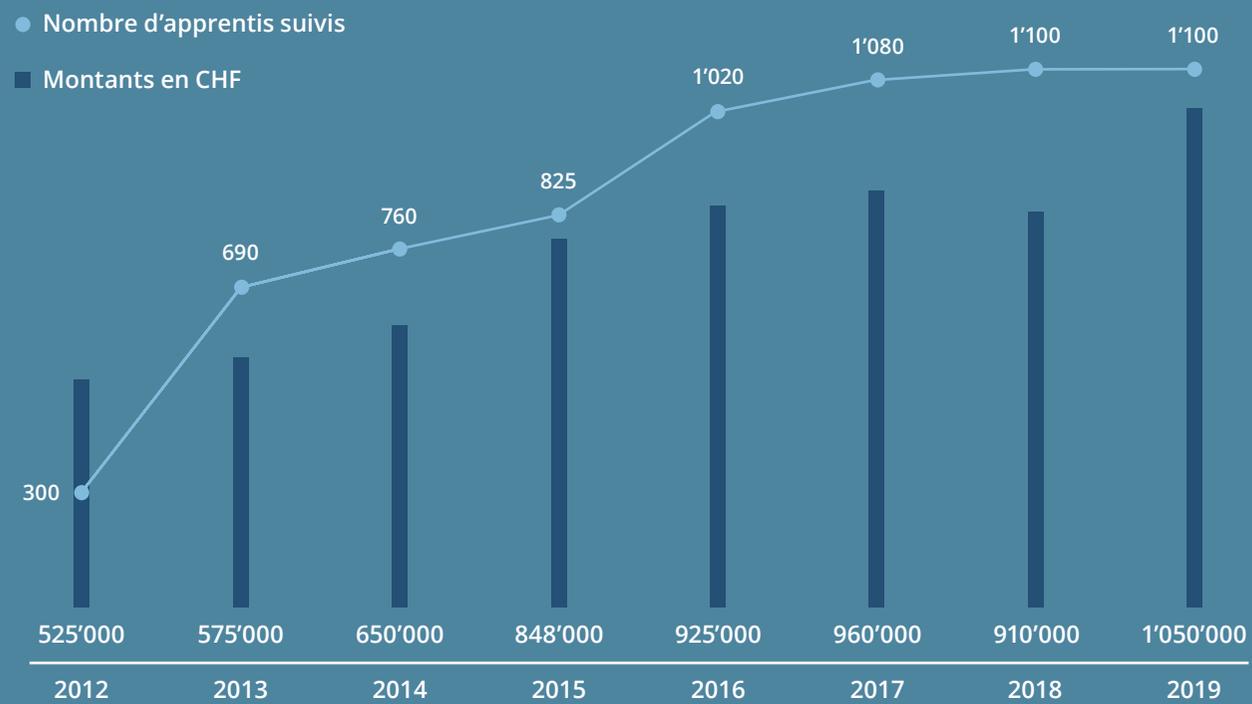
L'évolution des charges que l'on peut constater sur le schéma ci-contre atteste des efforts importants faits par la Fondation depuis une décennie.

La charge financière de cette prestation étant importante, les services du canton et de la FONPRO étudient avec soin les évolutions de charges pour s'assurer, en partenariat avec les milieux professionnels, que ces dernières restent maîtrisées.

Matériel et locaux d'examen : évolution des contributions et du nombre d'apprentis



Appui des apprentis : évolution des contributions et du nombre d'apprentis suivis



PRINCIPAUX AXES D'ACTIVITÉS

2. LE FINANCEMENT DE MESURES D'ENCADREMENT DES APPRENTIS

En tête de l'actuel programme de législature du canton de Vaud, la valorisation de la formation professionnelle est une priorité. Au sein de ce programme, l'un des axes mis en évidence est celui de la réussite. Le but est de mettre en œuvre des mesures permettant d'éviter les ruptures et les échecs en cours de formation. Un programme d'action a ainsi vu le jour et l'encadrement des apprentis au niveau du canton est renforcé par l'engagement de plus nombreux commissaires professionnels.

A son niveau, la FONPRO participe activement au soutien des apprentis en difficulté. En 2010 quelques 130 apprentis avaient pu être soutenus, dix ans plus tard ce sont près de 1'100 apprentis qui sont aidés.

Le taux de résiliation des contrats d'apprentissage avant le terme de la formation ainsi que le taux d'échec à l'examen final sont deux indicateurs qui recouvrent de grandes disparités selon la région linguistique et les professions concernées. Il reste néanmoins que le niveau scolaire des candidats est souvent le plus grand obstacle.

Des actions préventives ont donc été mises en place pour venir soutenir ces apprentis en difficulté. Elles permettent d'identifier les jeunes concernés le plus tôt possible dans leur cursus et tentent de leur apporter une solution. L'implication et la collaboration de tous les partenaires de la formation est un gage de succès pour la réussite de ces mesures.

La FONPRO finance deux mesures portées par les milieux associatifs privés :

- ✓ Des appuis individuels dispensés par des intervenants socio-pédagogiques (CoachApp). Ces appuis peuvent prendre la forme de cours de soutien dans les branches scolaires ou techniques, mais aussi d'aide à l'acquisition de méthodes d'apprentissage, d'organisation du travail, de gestion des échéances ou du stress.
- ✓ Des appuis ciblés pour des groupes de 3 à 4 personnes encadrés par des étudiants (App-App) et répondant à des besoins spécifiques.

Ces efforts continuent de se développer et permettent désormais à 1'140 apprentis d'être suivis à travers le canton.

Les résultats de ces mesures sont unanimement reconnus sur le terrain, par tous les partenaires de la formation professionnelle : apprentis, patrons, enseignants et parents.

PRINCIPAUX AXES D'ACTIVITÉS

3. LE FINANCEMENT DES STAGES PROFESSIONNELS OBLIGATOIRES

La FONPRO finance les frais d'encadrement, pour les structures d'accueil, des stages professionnels prévus par les ordonnances de formation. Ce financement est destiné aux entreprises encadrant un stagiaire socio-éducatif (ASE).

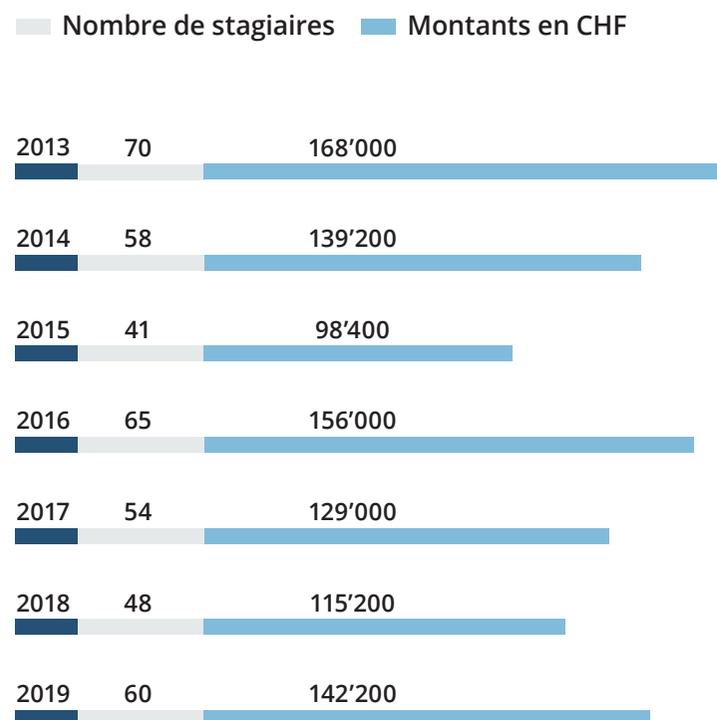
Seuls les stages professionnels dans le cadre de la formation CFC au sens de l'ordonnance fédérale de formation (ORFO) peuvent être financés. Un montant forfaitaire annuel de CHF 2'400.- est versé par stagiaire disposant d'un contrat de stage validé par la Direction générale de l'enseignement postobligatoire.

Afin de recevoir ce financement, la Fondation informe par courrier les structures d'accueil qui peuvent y prétendre à chaque nouvelle rentrée scolaire.

Ces dernières peuvent alors déposer une demande de financement à travers la plateforme de demandes en ligne www.fonprostages.ch.

Les montants sont versés directement auprès des structures d'accueil bénéficiaires.

Evolution du financement des stages professionnels obligatoires



PRINCIPAUX AXES D'ACTIVITÉS

4. PROMOTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

Toujours cité par le programme de législature du canton de Vaud et dans le but de valoriser la formation professionnelle, un autre axe prioritaire vise à renforcer l'attrait de la formation professionnelle dès l'école obligatoire.

Au sujet des processus d'orientation, dans une étude de l'Institut de recherche pédagogique, il est mis en évidence le fait que « *le poids des familles dans le processus d'orientation est variable notamment en raison d'un accès à l'information concernant les enjeux, débouchés et compétences scolaires peu démocratique* ».

Ces constatations importantes rendent primordial de ne plus lier les informations en lien avec l'orientation professionnelle aux résultats scolaires. Si l'un des buts affichés est la perméabilité des filières et une reconnaissance plus égalitaire entre elles, alors il faut agir aux différents moments charnières qui ponctuent l'orientation. Il faut mettre à disposition les explications des parcours, les illustrer d'exemples pour les rendre accessibles et envisageables.

Dans le canton de Vaud, l'âge moyen d'entrée en première année d'apprentissage de 19 ans illustre le manque de séduction que la formation professionnelle exerce sous nos latitudes. Pourtant, il est prouvé que les atouts de la formation professionnelle initiale sont multiples.

Celle-ci met à la disposition des jeunes un large éventail de possibilités de formations pratiques ; elle permet d'acquérir de solides connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice d'une profession ;

elle est constituée de cursus sans cesse mis à jour pour refléter la réalité des besoins des professionnels en entreprise et assure donc l'employabilité de ceux qui la suivent ; elle est toujours plus attractive en raison d'offres d'enseignement bilingue, de même que de possibilités d'échanges avec d'autres pays ; elle est enfin systématiquement le point de départ de formations supérieures certifiantes.

Il est prouvé également que les questions d'orientation se posent tôt, à l'âge où les prescripteurs sont les parents et les enseignants. Comment les sensibiliser alors au fait que cette filière ne devrait jamais être un choix par défaut ? Par l'information bien sûr et ... la démonstration !

Le « Salon des Métiers et de la Formation Lausanne » se tient chaque année afin de permettre aux jeunes et à leurs proches de s'informer des possibilités existantes. Être au fait de l'actualité des offres de formation n'est pas chose aisée car cette filière est en mutation permanente pour répondre aux besoins de l'économie. Les élèves et leur famille peuvent obtenir sur le Salon des informations au sujet des perspectives de carrières, riches et variées, que la formation professionnelle initiale peut offrir.

Cette manifestation, qui s'est déroulée sur six journées du 19 au 24 novembre 2019 à Beaulieu, prouve chaque année son rôle essentiel avec plus de 42'000 visiteurs en 2019, dont 13'000 élèves et enseignants.

PRINCIPAUX AXES D'ACTIVITÉS

La FONPRO participe à son financement à hauteur de CHF 250'000.- permettant ainsi de faire baisser le prix du m² pour les exposants. Pour cette dixième édition, 540 métiers ont été présentés par 103 exposants, le tout sur près de 10'500 m² de surface d'exposition. Des stands réalisés avec soin permettent aux professionnels, aux formateurs et aux apprentis de faire découvrir leurs métiers afin d'informer et d'intéresser les jeunes visiteurs.

Les associations professionnelles et les entreprises qui forment des apprentis transmettent leur savoir et constituent leur relève. Le but est de parvenir à attirer de jeunes talents pour trouver suffisamment d'apprentis motivés par les places offertes.

Chaque année, le point fort de ce rendez-vous reste la présentation par les apprentis en formation de leur métier. Toujours emplis de fierté, parfois de passion, ces apprentis en démonstration restent le meilleur atout pour donner envie aux plus jeunes de les imiter.

Financement de la promotion de la formation professionnelle initiale

2017	CHF 250'000
2018	CHF 250'000
2019	CHF 250'000

PRINCIPAUX AXES D'ACTIVITÉS

5. L'ENCOURAGEMENT À LA FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE

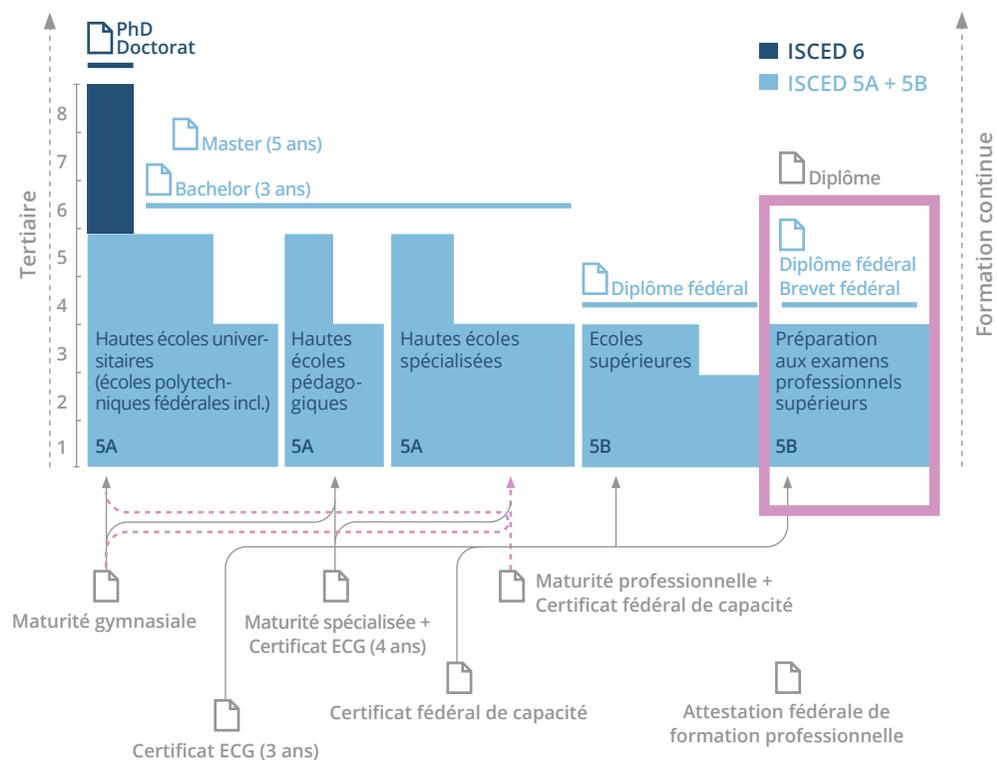
Que cela soit au niveau international à travers des études de l'OCDE comme au niveau local selon le plan d'action pour la valorisation de la formation professionnelle dans le canton de Vaud, la formation professionnelle supérieure est l'objet de nombreuses attentions. L'intérêt est de la promouvoir.

Dans le but d'améliorer les perspectives économiques et sociales des individus, la formation professionnelle supérieure est une piste importante. Sur la base de plus de vingt études nationales, le rapport de synthèse de l'OCDE *Apprendre au-delà de l'école* fait le point de la façon qu'ont les pays de faire face à la demande grandissante de compétences. S'il est clairement démontré que les compétences de base seront insuffisantes, le rapport met en évidence les enjeux que doivent affronter les pays et les bonnes pratiques que ces derniers doivent déployer pour mettre en place des programmes d'enseignement professionnels postsecondaires. Ce qui est particulièrement mis en évidence est le besoin de proposer des titres solides préparés avec les acteurs du monde du travail. Ces titres garantissent des compétences réelles en permettant de répondre à la fois aux besoins du marché du travail ainsi qu'à une perméabilité des filières.

Le rapport concernant la Suisse met notamment en avant les nombreuses forces dont elle dispose, comme le fait que les partenaires collaborent activement, que le système jouit d'une belle reconnaissance, qu'il offre des formations flexibles (temps partiel, en soirée...) en accord avec les besoins et possibilités des personnes qui souhaitent entreprendre ces formations, un corps enseignant compétent tant du point de vue professionnel que pédagogique, des filières de formation postsecondaires offrant de nombreuses opportunités. **L'un des points les plus fortement mis en évidence comme étant un axe d'améliora-**

tion en général est celui du financement de ces filières. Le rapport pointe en effet les barrières d'accès et les biais défavorables que ces manques de financement créent vis-à-vis de la filière tertiaire académique. Or, dans le canton de Vaud depuis 2010 et à l'échelle de la Confédération depuis 2018, des solutions ont été apportées.

Le degré tertiaire du système suisse de formation



Source CSRE

PRINCIPAUX AXES D'ACTIVITÉS

Le degré tertiaire du système de formation permet aux personnes qui l'entreprennent d'avoir accès à des qualifications poussées. Cela permet aux individus d'augmenter de façon significative leur compétitivité pour l'économie et la recherche, mais leur offre aussi un accès facilité au marché du travail de même qu'une bonne intégration sociale.

La formation professionnelle supérieure est une filière du degré tertiaire, le tertiaire B. Cette filière englobe les écoles supérieures (ES) ainsi que les examens professionnels fédéraux (brevets fédéraux) et les examens professionnels fédéraux supérieurs (diplômes fédéraux).

Afin de permettre une reconnaissance équivalente des filières telle que souhaitée par « *l'espace suisse de formation* » évoqué à l'article 61 de la Constitution, des mesures sont mises en place. Le cadre national des certifications en lien avec la formation professionnelle a pour but « *d'accroître la transparence et la comparabilité [...] des diplômes de la formation professionnelle et de faciliter ainsi la mobilité sur le marché du travail* ». Il vise à améliorer le positionnement de la formation professionnelle supérieure par rapport aux autres titres du tertiaire, tant au niveau national qu'international. Dans ce cadre, les titres d'examen professionnels (les brevets fédéraux) sont classés dans la catégorie 6, comme les diplômes des écoles supérieures (bachelors et titres équivalents), tandis que les examens professionnels supérieurs (les diplômes fédéraux) figurent dans la catégorie 7 (master et titres jugés équivalents).

L'utilité de ce cadre national des certifications est très forte tant pour les diplômés que pour les entreprises et le système de la formation

professionnelle. Cela rend ces titres plus lisibles et permet par exemple aux services du personnel des entreprises de mieux juger des compétences des personnes au bénéfice de ces titres, souvent moins connus et donc moins compréhensibles. Toutes les opportunités en lien avec l'augmentation de la transparence sont recherchées : la consolidation de la réputation de même qu'une meilleure considération de la formation supérieure sur le plan national et international. Le but est l'augmentation de l'attrait de la formation professionnelle.

Depuis une décennie dans le canton de Vaud, la Fondation cantonale a très largement financé ces formations et les taxes d'examen, faisant profiter les salariés vaudois d'une aide substantielle.

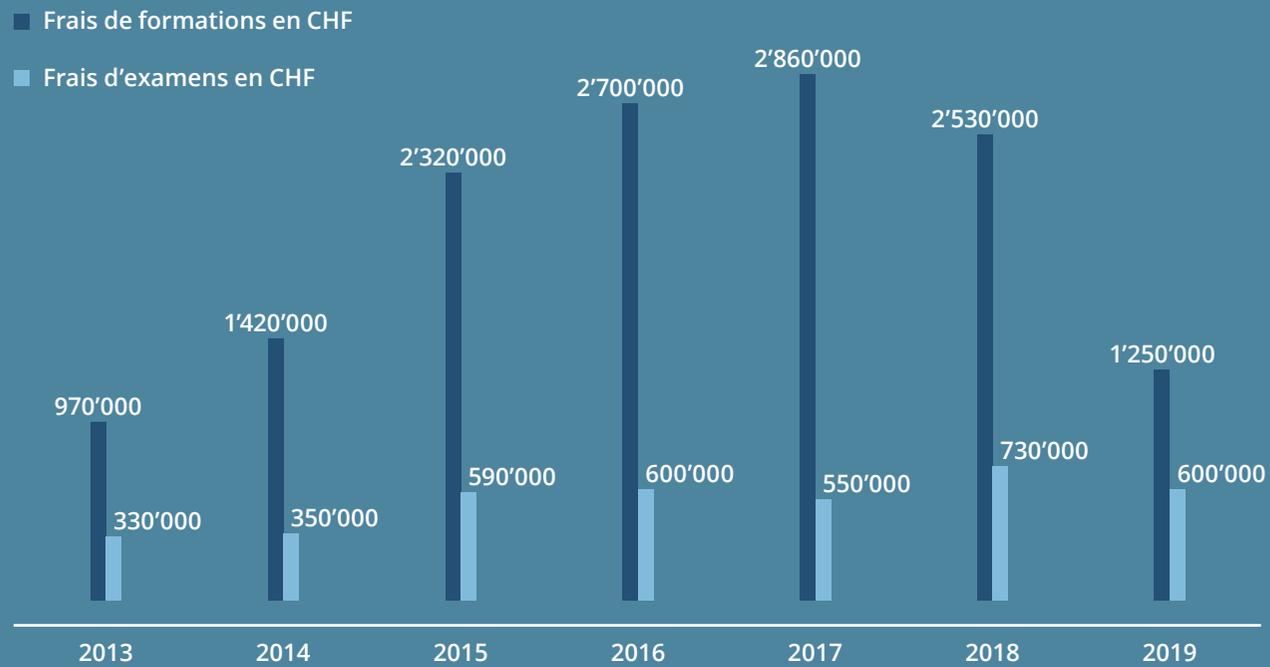
En effet, ces formations ont des coûts qui peuvent aisément atteindre CHF 21'000.-. Un candidat peut prétendre à ce financement à la condition d'être salarié d'une entreprise vaudoise et doit le cas échéant attester de sa participation aux cours préparatoires et de la présentation des examens, sans condition de réussite. Il doit enfin avoir payé tout ou partie des frais au sujet desquels il demande un financement.

D'un point de vue opérationnel, la FONPRO a invité les usagers concernés à venir chercher les financements à différents moments de leur formation, souhaitant être le plus efficace possible. Afin de traiter aisément les dossiers, une plateforme de demande de financement en ligne a été créée et permet de dématérialiser intégralement le traitement de ces dossiers. Les différentes procédures et directives sont tenues à la disposition des usagers sur internet. **La Fondation a ainsi pleinement joué un rôle encourageant auprès des personnes intéressées à**

Cours et examens menant aux brevets et diplômes fédéraux : évolution des demandes, des bénéficiaires et des professions financés



Cours et examens menant aux brevets et diplômes fédéraux : évolution des contributions par type de demande



PRINCIPAUX AXES D'ACTIVITÉS

entreprendre ces formations exigeantes. L'évolution des montants attribués à cette mesure atteste de l'effort consenti depuis le début et du succès rencontré auprès des demandeurs. En effet, les montants attribués ont frôlé les CHF 3'500'000.- en 2017, l'année pendant laquelle la mesure a atteint un pic.

La baisse des montants attribués en 2019 et visible sur la figure ci-contre est une conséquence de l'adaptation de la Fondation à l'action de la Confédération et à ce nouveau paradigme.

La Confédération, sous certaines conditions, octroie un financement direct à la personne pour celles et ceux qui entreprennent une formation professionnelle supérieure. Le financement de la FONPRO peut s'additionner à celui obtenu.

Ainsi après une année 2018 de transition, la FONPRO a adapté sa mesure et ses directives au fait que les usagers peuvent désormais recevoir des financements représentant 50% des coûts engagés auprès de la Confédération. La Fondation finance depuis janvier 2019 les cours préparatoires à hauteur maximale de 25% de leur montant et de CHF 2'500.-. Elle ne traite plus qu'une fois les dossiers, ne faisant plus de distinction entre des demandes d'acomptes et des demandes de frais en fin de formation. Quant à la taxe d'examen, son financement reste inchangé avec la prise en charge de 100% du coût, plafonné à CHF 3'000.-.

Toutes les informations concernant les conditions de ce financement sont données sur notre site internet www.fonpro.ch.

Le dépôt de la demande de soutien financier se fait à travers un formulaire de demande en ligne disponible sur le site internet dédié www.fonprosup.ch.

PRINCIPAUX AXES D'ACTIVITÉS

6. L'INFORMATION DES ACTEURS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Depuis sa création, la Fondation a toujours communiqué auprès de ses partenaires afin d'informer tous les bénéficiaires potentiels des mesures qu'elle porte.

La Fondation a intensifié cette démarche depuis 2014 en communiquant directement auprès des entreprises formatrices vaudoises afin de les rendre attentives à son action et pour les informer des aides indirectement allouées concernant les cours interentreprises et les procédures de qualification de leurs apprentis.

Des capsules vidéo explicatives du mode de financement des cours interentreprises ont été réalisées (<https://fonpro.ch/entreprises/formation-professionnelle-initiale/>). Destinées aux entreprises formatrices, ces vidéos les sensibilisent à l'effort financier déployé par la FONPRO dans la prise en charge des coûts des cours interentreprises. Nous souhaitons informer les entreprises formatrices de l'existence d'éventuels soldes de coûts restants à leur charge, afin qu'elles puissent juger de la pertinence des factures qu'elles sont susceptibles de recevoir.

La Fondation continue également d'initier des séances d'information auprès des entreprises formatrices afin de répondre à leurs interrogations et de leur présenter ses actions.

Elle convie également chaque année tous les organisateurs de cours interentreprises ayant des apprentis vaudois à une séance d'information organisée en partenariat avec les services de la DGEP. Le cadre légal, les modalités de subventionnement, de même que les principes rigoureux de surveillance leur sont rappelés. Les nombreux échanges permettent à chacun de trouver les réponses aux questions posées.

Avec l'entrée en vigueur du financement à la personne par la Confédération en 2018, la Fondation a intensifié son effort de communication dans le cadre de la formation professionnelle supérieure afin que les salariés des entreprises vaudoises souhaitant entreprendre une telle formation disposent de l'ensemble des informations leur permettant de bénéficier des financements à disposition.

En janvier 2020 la Fondation a entrepris une vaste enquête auprès des milliers de bénéficiaires de la mesure depuis dix années. Les résultats de cette enquête seront communiqués au courant de l'année 2020. D'autres enquêtes seront initiées cette année pour marquer dix années d'engagement de la Fondation et permettre un échange avec nos usagers.

La FONPRO communique toujours à travers des actualités mises en ligne sur son site **www.fonpro.ch**, ainsi que par le biais de la presse généraliste ou professionnelle. L'équipe se déplace également volontiers pour présenter la Fondation lors d'événements professionnels, tels que les assemblées générales des associations professionnelles par exemple, lorsqu'elle y est invitée.

Rappelons enfin qu'**un service de messagerie instantanée a été mis à disposition des utilisateurs et est très fortement apprécié.** Le but est d'offrir une aide efficace de même qu'un service de qualité aux personnes ayant un besoin d'informations spécifiques. Ce service est disponible en direct aux heures d'ouverture des bureaux et accessible depuis le site internet www.fonpro.ch.

Ce site internet est régulièrement actualisé pour permettre à tout un chacun de trouver une information ciblée et pertinente.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

Actif	2019 CHF	2018 CHF
Actif circulant	25'586'703	26'072'369
Liquidités	15'615'155	14'956'409
AFC impôt anticipé	3'899	3'349
Actifs transitoires	9'967'649	11'112'610
Total de l'actif	25'586'703	26'072'369

Passif	2019 CHF	2018 CHF
Engagements à court terme	11'126'776	17'716'882
Créanciers	265'486	505'096
Passifs transitoires	413'399	411'385
Provision cours interentreprises	9'834'892	14'977'596
Provision stages professionnels	138'000	108'000
Provision brevets et diplômes	198'000	304'805
Provision matériel et locaux d'examen	200'000	1'335'000
Provision rétrocession autres fonds	77'000	75'000
Fonds affectés	4'500'000	300'000
Fonds projets de formation (art. 136 LVLFPPr)	500'000	300'000
Fonds de crise	4'000'000	-
Capital de la Fondation	9'959'926	8'055'487
Réserve générale	9'959'926	8'055'487
Résultat de l'exercice	-	-
Total du passif	25'586'703	26'072'369

ÉLÉMENTS FINANCIERS

COMPTE D'EXPLOITATION

	2019 CHF	2018 CHF
Produits	28'062'750	28'024'838
Contributions des employeurs *	27'633'497	27'907'789
./. Frais de perception des contributions par les caisses d'allocations familiales	-153'581	-154'169
Autres produits	20'352	20'529
Produits exceptionnels	562'482	250'689
Total des produits	28'062'750	28'024'838
Charges		
Prestations	-20'742'016	-28'036'742
Cours interentreprises *	-16'372'437	-21'928'989
Encadrement stages professionnels *	-169'800	-193'200
Matériel et locaux d'examen	-1'321'651	-1'386'687
Brevets et diplômes *	-1'751'024	-3'569'943
Mesures encadrement apprentis	-1'054'246	-909'248
Aides individuelles	-1'666	-2'245
Rétrocessions autres fonds *	-71'191	-46'430
Frais de fonctionnement	-901'369	-885'072
Honoraires	-753'900	-753'900
Autres frais de fonctionnement	-147'469	-131'172
Total des charges	-21'643'385	-28'921'814
Résultat d'exploitation	6'419'366	-896'976

	2019 CHF	2018 CHF
Résultat d'exploitation	6'419'366	-896'976
Résultat financier	-64'926	-53'105
Produits financiers	11'139	9'569
Charges financières	-76'065	-62'674
Résultat avant variation des fonds affectés	6'354'440	-950'081
Résultat des fonds affectés	-4'450'000	-249'850
Financement projet général de formation	-250'000	-249'850
Prélèvement Fonds projets de formation	250'000	249'850
Attribution au Fonds projets de formation (art. 136 LVLFPPr)	-450'000	-249'850
Attribution au Fonds de crise	-4'000'000	-
Résultat de l'exercice avant variation du capital de l'organisation	1'904'440	-1'199'931
Dissolution (+) / Attribution (-) de la réserve générale	-1'904'440	1'199'931
Résultat de l'exercice	-	-

* détails selon point 3.7 de l'annexe aux comptes

ANNEXE AUX COMPTES

3.7 DÉTAILS DE DIVERS POSTES DU COMPTE D'EXPLOITATION

<u>Produits</u>	2019 CHF	2018 CHF
Contribution des employeurs		
de l'exercice en cours	26'800'000	26'800'000
Provisions au 31.12	900'000	580'000
./. Dissolution nette de provision de l'exercice antérieur	-580'000	-140'000
Contribution des employeurs de l'exercice antérieur	513'497	667'789
Total en comparaison avec l'exercice antérieur	27'633'497	27'907'789

Charges

Cours interentreprises

Réalisé	22'368'287	22'753'870
Provisions au 31.12	11'620'000	17'615'850
./. Dissolution nette de provision des exercices antérieurs	-17'615'850	-18'440'731
Total	16'372'437	21'928'989

	2019 CHF	2018 CHF
Encadrement stages professionnels		
Réalisé	142'200	115'200
Provisions au 31.12	138'000	108'000
./. Dissolution nette des provisions des exercices antérieurs	-108'000	-40'800
	<u>172'200</u>	<u>182'400</u>
./. Dissolution nette des charges payées d'avance	54'000	64'800
Charges payées d'avance	-56'400	-54'000
Total	169'800	193'200

Brevets et diplômes

Réalisé	1'857'829	3'265'138
Provisions au 31.12	198'000	304'805
./. Dissolution nette provision des exercices antérieurs	-304'805	-
Total	1'751'024	3'569'943

Rétrocession aux autres fonds

Réalisé	69'191	191'430
Provisions au 31.12	77'000	75'000
./. Dissolution nette provision des exercices antérieurs	-75'000	-220'000
Total	71'191	46'430

LE CONSEIL DE FONDATION

Nommé par le Conseil d'Etat, le Conseil de fondation est l'organe de décision de la FONPRO.

Il assume les tâches suivantes :

- Représenter la Fondation envers les tiers
- Proposer au Conseil d'Etat l'organe de révision externe
- Désigner l'administrateur, fixer ses honoraires et élaborer son cahier des charges
- Fixer le taux de contribution des employeurs vaudois
- Edicter les directives relatives au cadre d'intervention
- Définir les parts de financement pour chaque prestation
- Adopter le budget de la Fondation et le rapport annuel
- Publier les comptes
- S'assurer de la bonne utilisation par les bénéficiaires des contributions allouées

La FONPRO est une fondation de droit public gérée conjointement par le patronat, les syndicats et l'Etat de Vaud.

Les membres au 31.12.2019

Philippe Thuner	Président, représentant patronal
Olivier Barraud	Vice-président, représentant syndical
Yves Defferrard	Membre, représentant syndical
Lionel Eperon	Membre, représentant Etat de Vaud
Stéphanie Grimm	Membre, représentante patronale
Julien Guex	Membre, représentant patronal
Raphaël Ramuz	Membre, représentant syndical
Catherine Staub	Membre, représentante patronale
Georges Zünd	Membre, représentant patronal
Jean-Pierre Delacrétaz	Membre à titre consultatif DFJC – DGEP



RAPHAËL RAMUZ, JEAN-PIERRE DELACRÉTAZ, LIONEL EPERON, PHILIPPE THUNER, GEORGES ZÜND
CATHERINE STAUB, STÉPHANIE GRIMM, OLIVIER BARRAUD
YVES DEFFERRARD ET JULIEN GUEX MANQUENT SUR LA PHOTO

L'ADMINISTRATEUR

L'équipe de la FONPRO se compose à ce jour de quatre personnes pour un total de 3,8 ETP. Il s'agit de Nathalie Bernheim, secrétaire générale, Marine Favre, secrétaire générale adjointe, Flavia Modoni, collaboratrice ainsi que Dauana Mendes, comptable.

La Fondation a tout au long de l'année 2019 traité les demandes suivantes :

- 371 liées aux CIE à travers le site www.ciech.ch,
- 60 concernant les stages à travers le site www.fonprostages.ch,
- 910 liées aux brevets et diplômes à travers le site www.fonprosup.ch.

Toutes ces décisions induisent environ CHF 22,6 millions de paiements et la surveillance y relative.

Le Conseil de fondation a confié au Centre Patronal, à Paudex, la tâche d'administrer la Fondation cantonale pour la formation professionnelle dans le cadre d'un mandat.

Toute l'équipe de la FONPRO attache une grande importance au soin et à la rapidité de traitement apportés à chaque demande, afin d'offrir le meilleur service possible.

Les tâches de l'administrateur sont les suivantes :

- Gérer et administrer la Fondation selon les directives du Conseil de fondation qui définit son cahier des charges
- Tenir le secrétariat et la comptabilité de la Fondation
- Traiter les demandes de participation financière
- Proposer au Conseil de fondation le taux de contribution des employeurs vaudois
- Préparer le budget et le rapport d'activités annuel
- Informer les organisations du monde du travail
- Coordonner les relations avec les autres fonds



DAUANA MENDES, NATHALIE BERNHEIM, FLAVIA MODONI, MARINE FAVRE

LA FONPRO EN CHIFFRES

Prestations financées

Résultats en 2019



RÉSEAUX ET PARTENAIRES

Prestataires de cours interentreprises

- 2roues Suisse Section Romande
- A+P DO IT YOURSELF
- A+P FLOWER
- ACFIE Formation
- Agora
- Agrotec Fribourg-Freiburg
- Agrotec Vaud
- AM Suisse
- APMI
- Artisans Boulangers-Confiseurs du canton de Genève
- ARTOS
- Association cantonale vaudoise des installateurs-électriciens
- Association CIE JardinSuisse - GE
- Association Convenience Kiosque
- Association Cours des Installateurs Electriciens Genevois
- Association des artisans boulangers-pâtisseries-confiseurs du canton de Fribourg
- Association des bureaux techniques d'ingénieurs en électricité
- Association des Cours Interentreprises de l'Union des Fabricants d'horlogerie de Genève, Vaud et Valais
- Association des fabricants de décolletages et de taillages
- Association des transitaires de Suisse Occidentale
- Association du Conseil Paritaire de la Carrosserie de Genève
- Association FAI Formation Genève
- Association fribourgeoise des maîtres plâtriers-peintres
- Association fribourgeoise pour l'organisation des cours interentreprises
- Association Genevoise pour la Formation de l'Union Professionnelle Suisse de l'Automobile Section Genève
- Association PharmaGenève
- Association romande d'apprentissage en meunerie
- Association romande des agents d'exploitation
- Association romande des droguistes, représentation Vaudoise
- Association romande des fleuristes
- Association romande des médiamaticiens
- Association romande des métiers de la bijouterie
- Association romande des métiers de la pierre
- Association romande des réalisateurs publicitaires
- Association Romande pour le Commerce de la Photo et sa Formation
- Association Spedlogswiss Romandie pour la Formation Professionnelle
- Association suisse de recyclage du fer, du métal et du papier
- Association suisse des constructeurs navals
- Association suisse des détaillants d'articles de voyage et de maroquinerie
- Association suisse des détaillants en alimentation
- Association suisse des détaillants en jouets
- Association suisse des diffuseurs, éditeurs et libraires
- Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres
- Association suisse des entreprises de forage et de sciage du béton
- Association suisse des esthéticiennes
- Association suisse des garnisseurs en carrosserie
- Association suisse des magasins d'articles de sport
- Association suisse des maisons spécialisés en horlogerie et bijouterie
- Association suisse des maîtres paveurs

- Association suisse des papeteries
- Association suisse des techniciens en orthopédie
- Association suisse du froid
- Association suisse pour la formation en soins animaliers
- Association suisse pour la formation professionnelle en logistique
- Association valaisanne des paysagistes
- Association vaudoise des banques
- Association vaudoise des écoles d'assistantes médicales
- Association vaudoise des installateurs de chauffage et ventilation
- Association vaudoise des maîtres bouchers et charcutiers
- Association vaudoise des métiers de la décoration et du cuir
- Association vaudoise pour les métiers de laboratoire
- Audemars Piguet (Marketing) SA
- Auris
- Ausbildungs- und Prüfungsbranche Musikinstrument
- Ausbildungs- und Prüfungsbranche Parfumerie
- Ausbildungsdachverband der Kanalunterhaltsbranche
- Ausbildungszentrum für die Schweizer Fleischwirtschaft
- Blancpain SA
- BOBST MEX SA
- Boulangerie & Confiserie Formation Vaud
- Branche de formation et d'examen construire et habiter
- Branche Handel Kaufmännische Grundbildung
- Branchenverband Deutschschweizer Wein
- Bureau des Métiers
- C -FOR, centre de formation des services industriels de Lausanne
- Callnet
- Carrosserie suisse Vaud
- Centre d'éducation permanente pour la fonction publique
- Centre de formation de Grangeneuve
- Centre de formation professionnelle Berne francophone
- Centre de formation professionnelle des métiers du bâtiment
- Centre de formation professionnelle par DECS-SFOP Etat du Valais
- Centre interrégional de formation des montagnes neuchâtelaises
- Centre professionnel du Littoral neuchâtelais
- CFPS du Château de Seedorf
- Chambre Valaisanne de l'Agriculture
- CIE Chambre syndicale des entrepreneurs de gypserie, peinture et décoration du canton de Genève
- CIE des coiffeurs vaudois
- CIE Jardins Suisse Fribourg
- CILA, bâtiment N
- Coiffure Suisse, section Fribourg
- Collectif Romand - CIE - Technique Dentaire
- Commission des cours d'introduction aux métiers de menuisier, charpentier et ébéniste
- Commission des cours interentreprises des notaires romands
- Commission des cours interentreprises du canton de Fribourg pour la profession de dessinateur(trice) CFC, orientation Génie civil
- Commission vaudoise de formation en assurances
- Commission vaudoise pour la formation professionnelle des dessinateur(trice)s en bâtiment
- Communauté d'intérêts pour la formation commerciale de base du canton de Genève
- Communauté d'intérêts pour la formation commerciale de base du canton de Neuchâtel
- Communauté d'intérêts pour la formation commerciale de base du canton de Vaud
- Communauté d'intérêts pour la formation commerciale de base du canton du Valais
- Communauté d'intérêts pour la formation des électriciens
- Communauté de travail TDA
- Cours d'introduction des dessinateurs CFC - orientation architecture
- Délégation à la formation I+D

- Département du territoire et de l'environnement - DGE - Formation professionnelle forestière
- Die Interessengemeinschaft Kunsthandwerk Holz
- Ecole d'arts appliqués
- Ecole Panorama
- Espace Compétences SA
- Fédération fribourgeoise des entrepreneurs
- Fédération suisse des agences de voyages
- Fédération suisse des urbanistes
- Fédération vaudoise des entrepreneurs, Ecole de la construction
- Fédération vaudoise des maîtres ferblantiers, appareilleurs et couvreurs
- Forces aériennes Payerne
- ForêtSuisse
- FormaPro
- Groupe de travail pour la formation professionnelle des dessinateurs en génie civil
- Groupement suisse de l'industrie mécanique
- Grundbildung Kaufleute Kommunikation
- H+ Bildung
- Hotel & Gastro Union
- Hôtel et Gastro Formation Fribourg
- Hôtel et Gastro Formation Vaud
- Hotel und Gastro Formation
- Hotelleriesuisse
- ICT-Formation professionnelle de suisse occidentale
- Industrie du bois Suisse
- Institut agricole de l'Etat de Fribourg
- Interessengemeinschaft Berufsbildung Bekleidungsgestalter
- Interessengemeinschaft Musikinstrumentenbauer
- Intérieursuisse - Association suisse des maisons d'aménagement intérieurs et des selliers
- Jardin Suisse Vaud
- JardinSuisse
- Kommission für Zeichner Fachrichtung Raumplanung und Landschaftsarchitektur
- Kompetenzzentrum INDUSTRIELACKIERER
- LOGIN Berufsbildung
- LOGIN formation professionnelle
- Maison romande de la propreté
- Manufacture Jaeger-LeCoultre Branch of Richemont Int. SA
- Métal Fribourg
- Montres Breguet SA
- MultimediaTec Swiss
- OdA Bewegung und Gesundheit
- OdA Hauswirtschaft Bern
- OdA LANDI
- OdA Wald BE VS
- Organisation der Arbeitswelt Gesundheit
- Organisation der Arbeitswelt Pferdeberufe
- Organisation pour la formation commerciale fiduciaire-immobilière
- Organisation Romande des Cours interentreprises des Géomaticiens
- OrTra Santé-Social Fribourg
- OrTra Santé-Social Genève
- OrTra Santé-Social Vaud
- OVAP Valais
- Poste CH SA Centre de formation
- R-Suisse
- Reifenverband der Schweiz
- Richemont Fachschule SBKV Stiftung
- Santésuisse
- Schuhschweiz
- Schweizer Verband der Orthopädie-Techniker
- Schweizerischer Verband Bild und Rahmen
- Secrétariat des CIE en ameublement

- Service des forêts et de la nature
- Service Fashion + Style GmbH
- Société des pharmaciens du canton de Fribourg
- Société des vétérinaires suisses
- Société suisse d'industrie laitière
- Société suisse des maîtres poêliers-fumistes et carreleurs
- Société Vaudoise de Pharmacie
- Société vaudoise des médecins-dentistes
- Société vaudoise et romande des patrons pâtissiers-confiseurs, chocolatiers, glaciers
- Stiftung des Schweizer Optikverbandes für die berufliche Aus- und Weiterbildung
- Stiftung für Oberflächentechnik
- Suissemusic
- Suissetec Fribourg
- Swiss Association Polydesigner3D - CIE P3D
- Swiss Fashion Stores
- Swiss Graphic Designers
- Swiss Men Women Stores
- Swissavant Wirtschaftsverband Handwerk und Haushalt
- Swissemem Academy
- Union fribourgeoise des carrossiers
- Union Patronale du Canton de Fribourg
- Union pour le tissage artisanal
- Union professionnelle suisse de l'automobile, section Fribourg
- Union professionnelle suisse de l'automobile, section vaudoise
- Union suisse des photographes professionnels
- USMM section Vaud
- Verband Fuss und Schuh
- Verband Leder Textil Schweiz
- Verband Schaltanlagen und Automatik Schweiz
- Verband Schweizerischer Gemüseproduzenten

- Verband Textilpflege Schweiz
- Verband Zoologischer Fachgeschäfte der Schweiz
- Verein Bildung Hörsystemakustik
- Verein kaufm. Grundbildung HGT
- Verein Polybau
- Viscom
- Zimmerleute Ausbildungszentrum Zentralschweiz

Entreprises encadrant un stagiaire assistant socio-éducatif (ASE)

- APEMS de Montchoisi
- APERO - Garderie Liloane
- Association Enfance & Jeunesse
- Association Grattapaille - CVE Grattapaille
- Association Gribouille - crèche et maternelle
- Association La Branche
- Association Le Cerf-Volant
- Association Les Trolls en Tablier Bleu
- Association St-Camille
- Caritas Vaud
- CAT - Jardins de la Plaine
- CAT Kanumera
- Centre de Formation TEM-Nord - Fondation de Verdeil
- Centre de soins et de santé communautaire
- Centre social et curatif
- Chalet Sylvana
- CHUV - EMS Soerensen - La Rosière
- CHUV - Espaces éducatifs DMCP
- Cité Radieuse

- Commune de Prévèrenge
- Commune de Renens - Le Tournesol
- Commune de Vevey - Garderie Les Cèdres
- Commune de Vevey - La Pomme d'Or
- Crèche Croc'Pom
- Crèche Croquelune
- Crèche Easy Kids
- Crèche "Le Chat Botté"
- Crèche Les Colinets
- Crèche Piccolo Mondo
- Crèche-garderie Pain d'Epice
- CVAJ - Maison de l'Enfance
- CVE de Bellevaux
- CVE de la Borde
- CVE de la Bourdonnette
- CVE de la Cité
- CVE de l'Ancien Stand
- CVE de Valency
- CVE Domino
- CVE Entrebois
- CVE Grattapaille - Site Les Lucioles
- CVE La Chenille
- CVE Malley Prairie - L'Attique
- CVE Petit-Vennes
- CVE Polychinelle
- Ecole A. Buchet - Fondation Espérance
- Ecole d'enseignement spécialisé d'Arcangier- Fondation Verdeil
- EFAJE
- EMS Bois-Gentil
- EMS Bru
- EMS Clair Vully
- EMS La Maison d'Orphée S.A

- EMS La Vernie
- EMS Le château de Corcelles
- EMS Le Phare-Elim
- EMS Le Signal
- EMS Les Châteaux
- EMS Les Novalles SA
- Ensemble hospitalier de la Côte - Site le Pâquis
- Entraide Familiale - Espace 1000 Pattes
- EPNF - Espace Perce-Neige
- EPSM La Maison Collonges
- EPSM Les Tilleuls
- EPSM Sans Souci
- ESE Le Rôtillon
- Etablissements hospitaliers du Nord-Vaudois
- Fabricants de Joie
- FACEME
- FACEME - Garderie la Coccinelle
- FACEME - La Pouponnière
- FACEME - UAPE Scoubidou
- Fondation Asile des aveugles
- Fondation Beau-Séjour - Centre de jour Panorama
- Fondation Claire Magnin
- Fondation Commandant Baud
- Fondation Crèche des Fontaines
- Fondation CSC - St-Barthélemy
- Fondation d'Accueil des Enfants de Grandson et environs - Les P'tits Bouchons
- Fondation de Lavigny - Plein Soleil
- Fondation de l'enfance et de la jeunesse - Nurserie La Tourterelle
- Fondation de l'enfance et de la jeunesse - Relais maternel
- Fondation de l'enfance et de la jeunesse - UAPE
- Fondation de l'Oriel

- Fondation de l'Orme
- Fondation de Verdeil - Ecole de Rovéréaz
- Fondation de Vernand - Secteur Enfance et Transition
- Fondation des Acacias
- Fondation des structures d'accueil de l'enfance
- Fondation des structures d'accueil de l'enfance de La Tour-de-Peilz
- Fondation des structures de l'enfance - Garderie du Parc
- Fondation des structures de l'Enfance de la Tour-de-Peilz - Garderie
- Croqu'Lune
- Fondation Donatella Mauri
- Fondation Dr A. Combe - La Cassagne
- Fondation du Midi
- Fondation Eben-Hézer - Cité du Genévrier
- Fondation Echaud
- Fondation Ecole de Mémise
- Fondation EMS des 4 Marronniers
- Fondation EMS La Venoge
- Fondation EMS Le Marronnier
- Fondation Entre-Lacs
- Fondation Gambetta
- Fondation grandsonnoise d'accueil de l'enfance - Garderie Papayou
- Fondation La Case
- Fondation La Colline
- Fondation La Crèche Les Mômes
- Fondation La Croisée de Joux
- Fondation La Monneresse
- Fondation La Pouponnière et l'Abri
- Fondation La Pouponniere et l'Abri CVE des Marronniers
- Fondation La Primerose (CAT Kanumera)
- Fondation La Rozavère
- Fondation Les Baumettes
- Fondation Les Eglantines

- Fondation Les Oliviers
- Fondation Mont-Calme
- Fondation Perceval
- Fondation Piccolino - Fondation pour l'accueil de jour des enfants de Lavaux
- Fondation Primeroche
- Fondation Primeroche - EMS Le Grand-Pré
- Fondation Renée Delafontaine
- Fondation Saphir
- Fondation Saphir
- Fondation Saphir - EMS du Jura
- Fondation Saphir EMS Contesse
- Fondation Silo
- Fondation Yverdonnoise pour l'Accueil de l'Enfance
- Gabrielle Zaugg Colibri Eikenott
- Garderie Arc-en-Ciel
- Garderie Bois-Gentil
- Garderie du Servan
- Garderie La Barcarolle
- Garderie La Courte Echelle
- Garderie La Croq'cinelle
- Garderie La Croquignole
- Garderie La Galipette
- Garderie La Girolle
- Garderie L'Arche de Noé
- Garderie Le Colibri
- Garderie Les Chattons
- Garderie Les Goélands
- Garderie Les Libellules
- Garderie Les Lucioles
- Garderie-Nurserie Mosaïque
- Gesthom Sàrl - Fondation Pro-Home - UATp Le Passage

- Home Salem
- Home-Atelier Linde
- Hopital de Lavaux
- Institut St. Joseph
- Institution de Béthanie
- Institution de Lavigny
- La Castalie
- La Fontanelle
- La Gardoche
- Le Foyer
- Le Parc SA - Domaine de la Gracieuse
- Les Passerelles CVE
- Les Petits Acrobates
- L'Espérance
- L'Hirondelle
- Maison d'accueil Praz-Soleil
- Nurserie-garderie Mosaique
- Nursery de Lutry
- Nursery-garderie Les Bout'choux
- Nursery-Garderie Pinocchio
- Petite enfance
- Pôle Santé du Pays-d'Enhaut
- P'tit Flon Sàrl
- Réseau AJERCO - Garderie Croquelune
- Réseau d'accueil de jour Dame Tartine - Site Yens
- Réseau enfance AJERCO
- Résidence La Girarde
- Résidence L'Eaudine
- Résidence Les Trémières SA
- Trottiz SA
- UAPE La Fontaine Magique
- UAPE Le Rendez-vous

- UAPE Les Castors-Apajym
- UAPE Les Petits Bouchons
- UAPE Marais'Cré
- ULM - La R.E.F - Fourchette
- Ville de Renens - Crèche La Farandole

Partenaires App-App : Membres de la CODEV

- Aigle Région
- La Communauté régionale de la Broye (COREB)
- L' Association de la Région de Cossonay, Aubonne et Morges (ARCAM)
- L' Association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGdV)
- L' Association Pays-d'Enhaut Région
- L' Association pour la promotion économique de la région Riviera – Lavaux (PROMOVE)
- L' Association pour le Développement des activités économiques de la Vallée de Joux (ADAEV)
- L' Association pour le Développement du Nord Vaudois (ADNV)
- Lausanne Région
- Le Conseil régional du district de Nyon (Régionyon)

Encadrement des apprentis :

- Groupement pour l'apprentissage - GPA



Contact

Administrateur :

Nathalie Bernheim, Secrétaire générale
Marine Favre, Secrétaire générale adjointe

Coordonnées :

FONPRO Fondation cantonale pour la formation professionnelle
Case postale 1215 1001 Lausanne

Tél. : 058/796 39 37
info@fonpro.ch www.fonpro.ch
www.ciech.ch
www.fonprostages.ch
www.fonprosup.ch

Rédaction : Nathalie Bernheim
Collaboration : Marine Favre
Graphisme et mise en page : We studio
Photographies : Julien Palmilha
Sources : canton de Vaud, CSRE, DEFR, IRDP, OCDE, OFS, SEFRI

Liste des abréviations

AFP :	Attestation fédérale de formation professionnelle
APP-APP :	Appuis apprentis
ASE :	Assistant socio-éducatif
CAF :	Caisse d'allocation familiale
CFC :	Certificat fédéral de capacité
CIE :	Cours interentreprises
COACH APP :	Coaching apprentis
CODEV :	Coordination du développement économique vaudois
CSRE:	Centre Suisse de coordination pour la recherche en éducation
DEFR :	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DFJC :	Département de la formation de la jeunesse et de la culture
DGEP :	Direction générale de l'enseignement postobligatoire
ETP :	Équivalent temps plein
FONPRO :	Fondation cantonale pour la formation professionnelle
FPS :	Formation professionnelle supérieure
GPA :	Groupement pour l'apprentissage
IRPD :	Institut de recherche pédagogique
LVLFPPr :	Loi sur la formation professionnelle
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économique
OFS :	Office fédéral de la statistique
ORFO :	Ordonnance fédérale de formation
SEFRI :	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation